

Accessibilité du site INSHEA [1]

De plus en plus de personnes porteuses de handicaps utilisent l'outil informatique et en particulier Internet avec la consultation de sites Web et la messagerie électronique.

Ces nouvelles technologies de l'information et de la communication leur apportent une liberté nouvelle et une réelle indépendance dans leur vie de tous les jours.

Afin de prendre en compte ce type de public en lui offrant un accès facile au Web, le World Wide Web Consortium ([W3C](#) [2]) édicte des recommandations qui ont valeurs de normes. L'accessibilité des sites Web est une obligation légale en France (article 47 de la loi du 11 février 2005) pour tous les sites publics.

Ces recommandations relatives à l'accessibilité traitent principalement de la bonne présentation des informations.

Par ailleurs, le respect de ces standards apporte un bénéfice pour tous les usagers, en particulier à tous ceux qui utilisent des outils autres que l'ordinateur pour se connecter à Internet (utilisation d'assistant personnel électronique (PDA), téléphone mobile (WAP)...).

Les recommandations W3C [WAI](#) [3] (Web Accessibility Initiative) définissent trois niveaux de priorités pour l'accessibilité, du moins contraignant (niveau A) au plus exigeant (niveau AAA).

Afin de vérifier l'adéquation d'un site à un niveau de priorité, il existe des outils de validation automatique sur le site du W3C. On peut noter que des sociétés privées développent des outils de vérification-correction.

De par le public visé par notre site, le niveau A (règles de priorité 1) a été retenu.

Cela signifie que le site a été testé avec les [outils de validation du W3C](#) [4] et qu'un examen particulier du code a été effectué afin de garantir que l'information présentée suive la même structure logique (au niveau du discours) et reste disponible lors d'un accès utilisant des technologies supplétives ou non.

Enfin, le codage informatique des pages respecte les recommandations [XHTML](#) [5]1.0 transitionnel et utilise des feuilles de styles conformes [CSS3](#) [6] pour la mise en forme des pages.

Liens

[1] <https://www.inshea.fr/fr/content/accessibilit%C3%A9-du-site-inshea>

[2] <http://www.w3.org/>

[3] <http://www.w3.org/WAI/>

[4] <http://www.w3.org/QA/Tools/#validators>

[5] <http://www.w3.org/MarkUp/>

[6] <http://www.w3.org/Style/CSS/>